



## CONSULAT GENERAL DE FRANCE A ORAN

### **Réunion du Comité consulaire de sécurité JEUDI 8 JANVIER 2015 à 16H00**

#### **COMPTE RENDU**

Participants : 19 dont les 3 conseillers consulaires, les présidents d'association, des représentants d'entreprises françaises et 5 ilotiers.

Le Consul général ouvre la réunion à 16h par une minute de silence en hommage aux 12 victimes de l'attentat de Charlie Hebdo du 7 janvier et à celle de la fusillade du 8 janvier.

Le Consul Général :

- rappelle les événements du 7 janvier au siège du journal Charlie Hebdo, attentat ciblé en réaction aux caricatures du prophète Mahomet ;
- évoque le caractère déterminé et fanatisé des auteurs de l'attentat et la réponse d'unité nationale face à cet événement, ainsi que les réactions de soutien mondiales ;
- donne lecture du message du Président Bouteflika adressé au Président Hollande ;
- rappelle que le rôle du Consulat Général et du Comité de Sécurité est de veiller à la protection de la communauté française en diffusant les consignes de sécurité adaptées à la situation d'Oran, dans l'esprit des mesures édictées par le Plan Vigipirate ;
- souligne la nécessité d'éviter toute paranoïa sans exclure totalement la possibilité d'un effet d'imitation, d'où la nécessité d'une vigilance renforcée ;
- informe les participants qu'il a été demandé à la Wilaya de renforcer la présence policière visible autour de l'Institut Français et du Consulat Général et les interdictions de stationnement autour du Consulat.
- Souligne le soutien des autorités qui ont fait suite à ces demandes, au caractère dissuasif ;
- annonce le renforcement des contrôles des personnes et des véhicules pour l'accès au site du Consulat. Conseil est donné aux ilotiers et représentants d'entreprises de faire de même dans la mesure du possible ;
- malgré l'absence de menace déclarée, une vigilance renforcée est demandée à tous dans les déplacements hors des centres urbains, les individus répertoriés comme français pouvant représenter une cible potentielle.

Le Consul général fait un tour de table pour recueillir les impressions des participants.



## CONSULAT GENERAL DE FRANCE A ORAN

Un ilotier indique avoir reçu pour instruction de sa wilaya de signaler tout étranger travaillant dans son entreprise, avec signalement des trajets suivis, afin de permettre aux forces de sécurité de porter assistance à tout moment.

La question de la nécessité d'escorte est évoquée. Les avis sont unanimes : dans un souci de discrétion, une escorte n'est acceptable que si les véhicules des forces de sécurité sont banalisés.

Les expatriés des sociétés représentées parmi les participants sont soit cantonnés à des bases vie dont ils ne sortent pas durant leur séjour, soit logés dans les centres urbains desquels ils peuvent ou non sortir selon la société dont ils dépendent. Les déplacements hors des villes sont déconseillés ou interdits, sauf par voie aérienne.

La sécurité des entreprises présentes à la réunion et de leur personnel expatrié est assurée par des sociétés privées, dont le niveau de formation est peu fiable, ou par des agents des sociétés elles-mêmes. Les règles de vigilance et de discrétion seront rappelées aux personnels expatriés.

Les sites de production sont inégalement sécurisés suivant les entreprises.

L'ensemble des participants s'accorde sur la nécessité d'une vigilance accrue, d'une attitude discrète, bien qu'aucune inquiétude ne soit ressentie dans la région par les expatriés et qu'aucune menace particulière n'ait été relevée récemment.

Le Consul Général attend de chaque participant qu'il fasse remonter vers le Consulat tout changement d'atmosphère qui serait ressenti par ces derniers ou toute information en ce sens.

Il évoque le message d'hommage lu ce jour par l'Ambassadeur à Alger et propose d'en communiquer le texte aux participants.

La séance est levée à 17h00.